

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-514

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-514</i>

Soutien à l'économie de proximité - Convention de partenariat 2022 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a fait de l'économie de proximité un axe prioritaire de sa politique de développement économique. Ce volontarisme s'est traduit par la définition d'un ensemble d'actions fortes dédiées à l'économie de proximité et détaillées dans le Schéma de développement économique métropolitain adopté le 25 novembre 2021 par son assemblée délibérante.

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, Bordeaux Métropole a également démontré sa détermination à soutenir au mieux les commerces et les artisans de son territoire en adoptant un Plan d'urgence en faveur de l'économie locale puis un Plan de relance ambitieux et opérationnels (Délibération n°2020/439 du Conseil métropolitain du 27 novembre 2020 et délibérations adaptatives suivantes) qui est arrivé à son terme le 30 juin dernier.

Concernant le programme d'actions 2021 entre la Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG), malgré la poursuite de la crise sanitaire, les actions initialement prévues ont pu être mises en œuvre de manière satisfaisantes. Le bilan de ces actions est développé en annexe 1 de la présente délibération.

Aussi, afin de poursuivre les efforts engagés, et conformément au contenu de la fiche «soutenir l'économie de proximité» de son Schéma de développement économique, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2022 son partenariat avec la CCIBG, dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et de lancement de nouvelles opérations à même de relancer la dynamique commerciale durement impactée par la crise sanitaire et pour répondre aux enjeux de demain (logistique urbaine et livraison, stratégies d'innovation des commerçants...).

Un programme d'actions partenariales renouvelé pour 2022

Les actions prévues pour 2022 par la CCIBG et soutenues financièrement par la Métropole se sont diversifiées et reposent sur plusieurs axes, récurrents ou nouveaux :

AXE 1. Actualiser et enrichir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole

L'objectif est de mesurer et analyser l'évolution de l'activité commerciale de la Métropole, la structure de son tissu commercial et les effets des changements de modes de consommation. Les données produites dans le cadre de l'Observatoire du commerce mis en

place depuis plusieurs années déjà seront actualisées.

AXE 2 – Réaliser des études complémentaires pour affiner la connaissance du territoire

Des études complémentaires viendront enrichir les informations produites dans le cadre de l'Observatoire.

L'une permettra de poursuivre l'observation de de la fréquentation piétonne du centre-ville de Bordeaux initiée en 2020, l'autre produira des données sur la logistique sortante de l'hyper-centre et sur les pratiques des commerçants en termes de livraisons de proximité et d'expéditions de commandes.

AXE 3 – Poursuivre les actions de marketing territorial auprès des opérateurs commerciaux

Les actions de marketing territorial permettent depuis plusieurs années de faire connaître les nouveaux programmes immobiliers et les opportunités d'installation de commerces et de services dans ces opérations.

Aussi, la Ville participera cette année encore à deux opérations organisées par la CCIBG : le salon international de l'immobilier commercial (le SIEC prévu en septembre à Paris) et la journée VisioCommerce en octobre à Bordeaux.

La tenue d'un stand « Bordeaux commerce » au SIEC permettra de mettre en avant l'offre bordelaise en matière de locaux commerciaux, en partenariat avec Bordeaux Métropole, Bordeaux Euratlantique, Bordeaux Métropole Aménagement, et les opérateurs immobiliers locaux (agences immobilières, foncières).

La journée VisioCommerce, sera l'occasion, dans la continuité du SIEC et avec les mêmes partenaires, d'accueillir à Bordeaux les porteurs de projets (nouvelles enseignes, indépendants) et les investisseurs commerciaux, et de leur présenter sur site les possibilités d'implantation et d'investissement en matière de locaux commerciaux.

AXE 4 – Poursuivre l'animation du réseau MANACOM

La dernière action récurrente portée par la CCIBG est l'animation du réseau des managers de commerce appelé Manacom et créé en 2012 à l'initiative de la CCIBG.

Ce réseau regroupe les élus et les chargés de mission commerce et artisanat d'une cinquantaine de collectivités locales et établissements publics de Nouvelle-Aquitaine (dont Bordeaux Métropole et plusieurs communes membres), des offices de commerce et de tourisme, et des partenaires institutionnels (DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), Département, DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer)).

Ce réseau a pour objectif d'aider les « managers de commerce » au sens large dans la pratique de leur métier, grâce à un programme d'actions et de formation : veille réglementaire, visites de territoires, retours d'expériences, conférences...

Il s'agit aussi de constituer une communauté de spécialistes à même de produire un référentiel métier et de faire reconnaître la spécificité de leurs missions.

AXE 5 - Engager de nouvelles actions pour élargir l'accompagnement des commerçants et accélérer leur innovation

- Favoriser la collaboration entre commerçants ainsi que l'innovation en accompagnant la mise en œuvre de projets originaux et exemplaires portés par leurs associations
- Encourager la transition numérique des commerçants en leur faisant découvrir des solutions innovantes déployées par des opérateurs spécialisés présents sur le territoire et en favorisant leur information sur les outils numériques. Un salon spécialisé permettra aux commerçants de découvrir des solutions numériques récentes et adaptées à leurs besoins quotidiens.

Le détail du programme d'actions 2022 est exposé en annexe 2 de la présente délibération.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la CCIBG a sollicité de Bordeaux Métropole une subvention d'un montant global de 133 500 € au titre de l'année 2022 sur la base d'un budget prévisionnel de 500 502 € TTC.

Compte tenu des contraintes financières qui s'imposent à elle, et après une étude attentive de la demande de l'établissement consulaire, il apparaît que la Métropole réalise déjà une effort financier réel en maintenant le même montant de subvention que celui alloué à la CCIBG en 2021.

Ainsi, pour le déploiement de ce programme d'action, Bordeaux Métropole versera à la CCIBG une subvention d'un montant de 64 500 €, sur la base d'un budget prévisionnel de 500 502 € TTC.

La participation de Bordeaux Métropole représente 12,9 % des dépenses de ce programme.

Le détail du budget prévisionnel du partenariat 2022 entre Bordeaux Métropole et la CCIBG est présenté en annexe 3 de la présente délibération. Le versement de la subvention de Bordeaux Métropole est encadré par convention (ci-jointe en annexe 4).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2020/260 en date du 25 septembre 2020 approuvant la participation financière de Bordeaux Métropole au financement de l'Observatoire du Commerce pour la période 2020/2024,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU les demandes de subvention formulées par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde en juillet 2021 puis en 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre des actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer pour l'année 2022 à la Chambre de commerce et d'industrie de

Bordeaux Gironde une subvention globale d'un montant de 64 500 € pour la mise en œuvre du programme d'actions présenté en annexe 2 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de règlement de cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention au budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 657381 – 61

Article 4 : que les dépenses engagées par les membres de la délégation Bordeaux Métropole présente au salon professionnel SIEC à Paris seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération métropolitaine « Politique voyages et déplacements » n° 2018-61 du 16 février 2018, compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	